



- Le Canada a conclu un accord commercial bilatéral avec le Costa Rica. Nous avons entamé des négociations commerciales avec quatre pays d'Amérique centrale, soit le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador, ainsi qu'avec Singapour.
- Le Canada a réglé la question des restrictions imposées par les États-Unis sur les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons négocié un accord avec l'Union européenne en vue de l'exportation de vin de glace canadien sur ce marché.
- Pour améliorer la gestion de la frontière canado-américaine, le Canada et les États-Unis ont signé, le 12 décembre 2001, une déclaration sur la création d'une frontière intelligente pour le XXI^e siècle.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE POUR 2002

- Régler de manière favorable le différend sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis.
- Assurer la circulation harmonieuse des biens et des services vers notre principal marché, les États-Unis.
- Régler le différend avec le Brésil au sujet de son programme de financement des exportations pour les aéronefs.
- Faire avancer les négociations à l'OMC, notamment celles sur l'agriculture, ainsi que les négociations sur la ZLEA.
- Conclure les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec quatre pays d'Amérique centrale, soit le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador, ainsi qu'avec Singapour. Faire avancer les discussions commerciales avec la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM).